

[Conseiller à la sécurité : mode routier spécialité chimique](#)



Durée de la formation : 3 jours.

Type de formation : Perfectionnement

Référence : PCRE25

Description de la formation

Objectif :

Acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode routier spécialité chimique.

Programme :

La formation est basée sur des applications pratiques, les participants doivent nécessairement être dotés de l'ADR et de l'arrêté TMD en vigueur.

- Classification des mélanges de matières dangereuses
- Exemptions totales
- Colis en quantités limitées et exceptées
- Emballages
- Exemption partielle du 1.1.3.6
- Citernes
- Formations
- Documents de bord
- Contrôle des unités de transport
- Règles de circulation / stationnement / tunnels
- Sûreté
- Responsabilités / Obligations

Validation :

Aucune.

Pré-requis :

Esprit d'analyse et de synthèse et réelles aptitudes à la rédaction de rapports. Avoir assisté au « Tronc Commun » (PCRE24).